



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce mémorandum est pour vous informer de la tenue d'une consultation publique dans le cadre de l'adoption du prochain règlement :

[Projet de règlement sur la démolition des immeubles tel qu'adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du mois de mars 2023.](#)

Cette assemblée publique se tiendra le lundi 1^{er} mai 2023 à 18 h 15 en présentiel dans la salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville, situé au 220, rue du Couvent à Saint-Épiphanie.

Lors de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre fonctionnaire désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également toutes personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté ici en cliquant sur l'hyperlien plus haut ou en personne au bureau municipal en se présentant sur les heures d'ouverture.

DONNE à Saint-Épiphanie, ce dix-huitième (18^e) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois (2023).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – greffier-trésorier



*Balayez-moi avec votre
appareil photo de
téléphone mobile et vous
pourrez consulter le projet
de règlement.*

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052 poste 210
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : direction@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce dix-huitième (18^e) jour du mois d’avril de l’an deux mille vingt-trois (2023).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – greffier-trésorier